



Centre Jean Perrin

Centre de Lutte contre le Cancer d'Auvergne
Clermont-Ferrand - France -



Comment le psychologue clinicien devient-il « l'oncopsy » réclamé dans les services ?

Sophie CLARIS

Psychologue clinicienne

Docteur en psychologie

Equipe mobile de psycho-oncologie adulte CJP/CHU Clermont-Ferrand

Introduction

30^{ème} Congrès
de la Société Française
de Psycho-Oncologie

11-12-13
Décembre 2013
Maison Internationale /
Cité Internationale
Universitaire de Paris

“ De la formation aux
pratiques professionnelles :
évolution en cancérologie et nouveaux
défis pour les soins psychiques ”

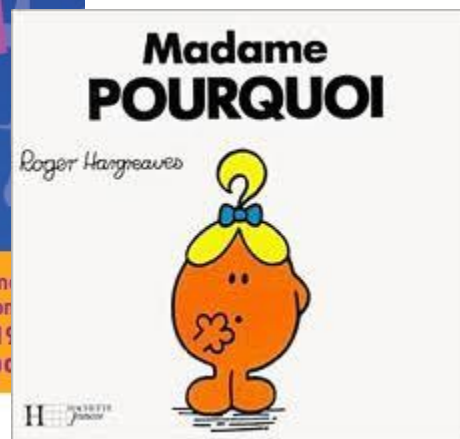
ÉDITION 2013
SPÉCIAL
ANNIVERSAIRE

Les ateliers de la SFPO
Journée pré-congrès
Mercredi 11 décembre

**APPEL A
COMMUNICATIONS**
Inscription en ligne :
www.sfpo.fr

Renseignements
et inscriptions :
05 57 97 15
www.sfpo.fr

Oncopsy ?
psycho-oncologue ?
Pourquoi onco serait
avant psy ?



Comment le psychologue clinicien devient-il « l'oncopsy » réclamé dans les services ?



■ Quelques exemples de Master 2 en psychologie de spécialités différentes

Psychopathologie et psychologie clinique

Psychologie de la santé

Psychologie sociale et du travail

Psychologie cognitive et neuropsychologie

Psychologie du développement

Géronto-psychologie

Psychologie interculturelle ...

⇒ Quel Master pour devenir « oncopsy » ?

« Le psychologue tient ses compétences de connaissances théoriques régulièrement mises à jour, d'une formation continue et d'une formation à discerner son implication personnelle dans la compréhension d'autrui. »

Code de déontologie des psychologues (1996)



L'article L.613-1 du code du travail

« Toute personne qui a exercé pendant au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré, au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur. »



- **Démarche personnelle et éthique**
 - « Régulièrement » pour 46% des psys
 - « Occasionnellement » pour 24%
 - Absente pour 39%

- **Reconnaissance institutionnelle de la supervision :**
 - Le temps passé
 - Le coût financier



Merci pour votre attention !